

Alpine Canada Alpin

États financiers
au 30 avril 2018

Alpine Canada Alpin

Bilan

au 30 avril 2018

			2018	2017
	Fonds général \$	Fonds FESC \$	Total \$	Total \$
Actif				
Actif à court terme				
Encaisse affectée (note 3)	-	361 309	361 309	453 519
Fonds détenus en fiducie (note 4)	48 738	-	48 738	67 976
Placements à court terme (note 6)	124 355	-	124 355	100 078
Débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses de 7 875 \$ (2017 – 7 875 \$)	1 495 469	65 493	1 560 962	1 871 947
Charges payées d'avance	188 924	-	188 924	216 424
Inventaire	208 403	-	208 403	103 619
	2 065 889	426 802	2 492 691	2 813 563
Actif détenu en fiducie	869 553	-	869 553	1 789 400
Immobilisations corporelles (note 7)	440 090	116 090	556 180	562 322
	3 375 532	542 892	3 918 424	5 165 285
Passif				
Passif à court terme				
Dette bancaire	1 417 788	-	1 417 788	1 253 182
Créditeurs et charges à payer	1 435 185	86 966	1 522 151	1 888 378
Charges pour les fonds détenus en fiducie (note 4)	48 738	-	48 738	67 976
Apports reportés (note 9)	53 000	-	53 000	10 004
	2 954 711	86 966	3 041 677	3 219 540
Charges pour actif détenu en fiducie	869 553	-	869 553	1 789 400
	3 824 264	86 966	3 911 230	5 008 940
Soldes de fonds				
Affectations d'origine externe	-	455 926	455 926	407 485
Non affectés	(448 732)	-	(448 732)	(251 140)
	(448 732)	455 926	7 194	156 345
	3 375 532	542 892	3 918 424	5 165 285

Engagements (note 11)

Approuvé par le conseil d'administration

_____, administrateur _____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Alpine Canada Alpin

État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds pour l'exercice terminé le 30 avril 2018

			2018	2017
	Fonds général \$	Fonds FESC \$	Total \$	Total \$
Produits				
Collecte de fonds	978 600	-	978 600	1 412 398
Commandites et fournisseurs officiels	5 040 325	-	5 040 325	4 560 858
Événements (excluant les subventions fédérales et provinciales)	392 371	-	392 371	111 255
Gouvernement du Canada	6 299 966	-	6 299 966	5 406 063
Subventions provinciales	273 510	-	273 510	315 834
Formation des entraîneurs	97 658	553 399	651 057	671 085
Initiatives nationales	673 922	-	673 922	607 639
Cotisations des membres	702 070	-	702 070	727 135
Frais d'équipe	604 800	-	604 800	675 046
Autre	451 893	-	451 893	271 080
	<u>15 515 115</u>	<u>553 399</u>	<u>16 068 514</u>	<u>14 758 393</u>
Charges				
Événements	1 004 022	-	1 004 022	371 730
Commandites	1 352 719	-	1 352 719	1 611 039
Équipe canadienne de ski alpin	5 499 357	-	5 499 357	5 349 360
Équipe canadienne de ski para-alpin	1 716 888	-	1 716 888	1 554 435
Équipe canadienne de ski cross	1 913 049	-	1 913 049	1 668 259
Fournisseurs officiels	1 481 183	-	1 481 183	1 283 184
Programmes aux membres	737 971	-	737 971	710 685
Collecte de fonds (note 10)	332 220	-	332 220	387 586
Administration	1 357 058	-	1 357 058	1 108 269
Communications et marketing	250 322	-	250 322	272 619
Formation des entraîneurs	-	504 958	504 958	506 408
Amortissement des immobilisations corporelles	67 918	-	67 918	66 334
	<u>15 712 707</u>	<u>504 958</u>	<u>16 217 665</u>	<u>14 889 908</u>
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(197 592)	48 441	(149 151)	(131 515)
Solde de fonds au début de l'exercice	(251 140)	407 485	156 345	287 860
Solde de fonds à la fin de l'exercice	<u>(448 732)</u>	<u>455 926</u>	<u>7 194</u>	<u>156 345</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Alpine Canada Alpin

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 30 avril 2018

	2018 \$	2017 \$
Encaisse provenant des (utilisée pour)		
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(149 151)	(131 515)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	67 918	66 334
Perte sur disposition d'actifs	-	1 649
	<hr/>	<hr/>
	(81 233)	(63 532)
Variation des éléments hors caisse		
Débiteurs	310 985	(24 446)
Charges payées d'avance	27 500	36 313
Inventaire	(104 784)	(103 619)
Créditeurs et charges à payer	(366 227)	707 709
Apports reportés	42 996	(1 315 746)
	<hr/>	<hr/>
	(170 763)	(763 321)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(61 776)	(136 080)
Acquisition de placements à court terme	(24 277)	(45 868)
Produits de la vente des placements à court terme affectés	-	200 388
Diminution (augmentation) de l'encaisse affectée	92 210	(348 451)
	<hr/>	<hr/>
	6 157	(330 011)
Variation de la dette bancaire	(164 606)	(1 093 332)
Dette bancaire au début de l'exercice	<hr/>	<hr/>
	(1 253 182)	(159 850)
Dette bancaire à la fin de l'exercice	<hr/>	<hr/>
	(1 417 788)	(1 253 182)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Alpine Canada Alpin

Notes complémentaires

au 30 avril 2018

1 Nature des activités

Alpine Canada Alpin (ci-après l'Association) est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes ainsi qu'une association canadienne enregistrée de sport amateur.

L'Association est l'organisme national responsable de faire progresser le ski alpin de compétition au pays et de représenter le Canada, allant des programmes nationaux jusqu'à la gestion de l'Équipe canadienne de ski alpin, de l'Équipe canadienne de ski para-alpin et de l'Équipe canadienne de ski cross qui rassemblent les meilleurs skieurs et skieuses de compétition au Canada. L'Association est également responsable de la formation et de l'accréditation des entraîneurs de ski du Canada.

2 Résumé des principales méthodes comptables

Les états financiers de l'Association ont été préparés conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif énoncées dans la Partie III du *Manuel de comptabilité de CPA Canada*.

a) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs, et ces écarts pourraient être importants. Les principales estimations incluent la possibilité de recouvrement des immobilisations corporelles et des comptes débiteurs.

b) Comptabilité par fonds

Le Fonds général indique les transactions et les soldes liés aux activités de l'Association. Le Fonds FESC (Fonds de la Fédération des entraîneurs de ski du Canada) indique les transactions et les soldes liés aux ressources affectées, pour une période de trois ans à compter du 30 juin 2015, à l'égard des activités de formation et de perfectionnement des entraîneurs de ski alpin et d'autres initiatives connexes, et pour toute réclamation ou perte éventuelle qui pourrait découler de l'acquisition de la FESC. Après le 30 juin 2018, les ressources affectées pourront être utilisées à des fins générales.

c) Comptabilisation des produits

i) Apports et dons

L'Association applique la méthode des fonds affectés pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du Fonds général au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés aux ressources affectées devant être utilisées, pour une période de trois ans à compter du 30 juin 2015, à l'égard des activités de formation et de perfectionnement des entraîneurs de ski alpin et d'autres initiatives connexes sont comptabilisés

Alpine Canada Alpin

Notes complémentaires

au 30 avril 2018

à titre de produits du fonds affecté au cours de l'exercice où ils sont reçus. Tous les autres apports affectés sont reportés et imputés aux produits du Fonds général au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées.

ii) Publicité et commandites d'entreprise

Tous les produits tirés de la publicité et des commandites sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés conformément aux modalités du contrat, lorsque ces montants sont déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

iii) Cotisations et frais

Les cotisations et les frais sont facturés sur une base annuelle correspondant à l'exercice financier de l'Association et sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où ils se rapportent.

iv) Subventions gouvernementales

Les subventions du gouvernement du Canada et les subventions provinciales sont assujetties à certaines modalités concernant l'utilisation de ces fonds, dont les charges peuvent être imputées aux contributions versées et faire l'objet d'une vérification gouvernementale. Par conséquent, des ajustements peuvent être apportés aux contributions initiales reçues. L'incidence sur les produits nets ou les charges nettes de tout rajustement découlant de cette vérification est reflétée dans l'exercice au cours duquel la vérification a été réalisée. Les contributions reçues avant le début de l'exercice et les charges de programme prévues sont reportées à l'exercice applicable.

v) Initiatives nationales et formation des entraîneurs

Les produits générés par les initiatives nationales et la formation des entraîneurs sont comptabilisés sur une base annuelle correspondant à l'exercice financier de l'Association et dans la période à laquelle ils se rapportent. Ces initiatives comprennent des programmes ciblés pour les athlètes, les assurances et les activités liées à la formation des entraîneurs, dont les cotisations annuelles des entraîneurs, les stages et d'autres projets.

d) Biens et services reçus à titre de don

Les biens et services reçus à titre de don sont comptabilisés à leur juste valeur lorsque cette dernière peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que les biens et services sont utilisés dans le cours normal des activités de l'Association et qu'ils auraient par ailleurs été achetés. Au cours de l'exercice 2018, 1 392 229 \$ d'apports en biens et services ont été comptabilisés dans les états financiers (2017 – 1 337 500 \$). Les contributions sous forme de bénévolat ne sont pas comptabilisées dans les états financiers en raison de la difficulté d'en déterminer la valeur.

Alpine Canada Alpin

Notes complémentaires

au 30 avril 2018

e) Actif détenu en fiducie et charges pour actif détenu en fiducie

Les fonds détenus en fiducie pour certains athlètes sont inclus dans l'actif et le passif de l'Association lorsque la responsabilité de ces fonds relève de l'Association. L'actif détenu en fiducie comprend l'encaisse et des titres négociables qui sont comptabilisés à leur juste valeur.

f) Situation fiscale

L'Association est inscrite à titre d'organisme sans but lucratif et, à ce titre, n'a pas à payer d'impôt sur le revenu.

g) Encaisse et dette bancaire

L'encaisse est constituée de fonds détenus dans des institutions financières. La dette bancaire est le découvert en espèces auprès des institutions financières et les chèques émis à la fin de l'exercice.

h) Encaisse affectée

L'encaisse affectée est composée de l'encaisse acquise par l'Association auprès de la Fédération des entraîneurs de ski du Canada et est réservée pour une période de trois ans, à compter du 30 juin 2015, à la formation et au perfectionnement des entraîneurs de ski alpin et à d'autres initiatives connexes, ainsi qu'à toute réclamation ou perte éventuelle pouvant découler de cette acquisition. L'encaisse affectée ne peut pas servir aux fins courantes.

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative, dont la moitié de l'amortissement est imputée à l'année d'acquisition, à l'exception des véhicules. Les immobilisations corporelles sont amorties selon les taux suivants :

Actif	Taux	Mode
Matériel informatique	30 %	linéaire
Équipement de compétition	30 %	linéaire
Équipement de ski	20 %	linéaire
Site Web de commercialisation	20 %	linéaire
Centre national d'entraînement de ski	15 %	linéaire
Équipement pour la Coupe du monde	15 %	linéaire
Équipement pour les tests physiques	15 %	linéaire
Véhicules	30 %	dégressif
Filets de protection	10 %	linéaire
Tours et structures	5 %	linéaire

Les immobilisations en cours ne sont amorties qu'à partir du moment où elles sont mises en service.

Alpine Canada Alpin

Notes complémentaires

au 30 avril 2018

j) Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires, exprimés en devises, sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice et les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens, à l'exception de l'amortissement, qui est converti au taux de change en vigueur lorsque les actifs connexes ont été acquis. Les gains et les pertes de change résultant de la conversion sont comptabilisés dans l'état des résultats.

k) Instruments financiers

Les instruments financiers que l'Association a inscrits au bilan sont les suivants : encaisse (dette bancaire), débiteurs, placements à court terme, fonds détenus en fiducie, actif détenu en fiducie, créditeurs et charges à payer, charges pour les fonds détenus en fiducie et charges pour actif détenu en fiducie. Ces instruments financiers sont comptabilisés au départ à leur juste valeur et évalués par la suite à leur coût amorti, à l'exception des fonds détenus en fiducie et de l'actif détenu en fiducie qui sont comptabilisés à leur juste valeur. Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation à la fin de chaque période visée s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur.

L'Association n'est pas exposée à des risques importants liés aux taux d'intérêt ou de change provenant de ces instruments financiers.

i) Risque de crédit

Le risque de crédit de l'Association n'est pas concentré auprès d'un client ou d'un commanditaire en particulier. L'Association n'estime pas être exposée à un risque de crédit indu et prend des mesures pour minimiser l'exposition au risque de crédit en ne faisant affaire qu'avec des contreparties solvables et en assurant un suivi régulier du recouvrement des comptes débiteurs. Il n'y a eu aucun changement important de notre exposition aux risques par rapport à l'année précédente.

ii) Risque de change

L'Association effectue des opérations en devises étrangères pour lesquelles les produits, les charges et les soldes des comptes débiteurs et créditeurs connexes sont assujettis aux variations du taux de change. Il n'y a eu aucun changement de notre exposition aux risques par rapport à l'année précédente.

iii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'Association ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières au moment requis. L'Association gère le risque de liquidité en respectant son budget annuel et en gérant rigoureusement les comptes débiteurs. Il n'y a eu aucun changement important de notre exposition aux risques par rapport à l'année précédente.

Alpine Canada Alpin

Notes complémentaires

au 30 avril 2018

D) Reclassement

Certaines informations de l'exercice précédent ont été reclassées afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2017.

3 Acquisition et intégration de la Fédération des entraîneurs de ski du Canada

Le 25 juin 2015, le conseil d'administration de l'Association a convenu d'acquérir l'actif de la Fédération des entraîneurs de ski du Canada (FESC) en échange d'une contrepartie de 1 \$ et de fusionner ses activités à compter du 30 juin 2015. L'Association continue d'être l'organisme qui régit le ski alpin de compétition au Canada en plus d'offrir des services de formation et d'accréditation pour les entraîneurs de ski, auparavant dispensés par la FESC. Cette acquisition a été réalisée dans le but d'élargir la portée du mandat de l'Association afin d'inclure la prestation des services de formation et d'accréditation auprès des entraîneurs de ski.

Conformément à la convention d'acquisition et de cession intervenue entre l'Association et la FESC, le montant de 305 456 \$ que l'Association a acquis de la FESC était affecté, pour une période de trois ans à compter du 30 juin 2015, à la formation et au perfectionnement des entraîneurs de ski alpin et à d'autres initiatives connexes, ainsi qu'à toute réclamation ou perte éventuelle pouvant découler de cette acquisition. Cette transaction s'est traduite par un gain de 309 281 \$ à l'acquisition qui a été comptabilisé pendant l'exercice 2016. De ce montant, 305 456 \$ ont été comptabilisés à titre de gain dans le fonds affecté, et le solde de 3 825 \$ a été comptabilisé à titre de gain dans le Fonds général. Au 30 avril 2018, 455 926 \$ de ressources affectées n'avaient pas été dépensés et sont comptabilisés dans le bilan comme suit : encaisse affectée : 361 309 \$; débiteurs : 65 493 \$; crédateurs et charges à payer : 86 966 \$.

De plus, pour une période de trois ans à compter du 30 juin 2015, 85 % des produits courants provenant des cotisations des entraîneurs et des stages sont affectés aux fins décrites ci-dessus. Par conséquent, 553 399 \$ liés aux cotisations des entraîneurs et aux stages ont été comptabilisés dans les produits, et les charges connexes de 504 958 \$ ont été comptabilisées dans le fonds affecté pour l'exercice terminé le 30 avril 2018. Après cette période de trois ans, les restrictions imposées au fonds affecté seront levées et les fonds pourront être utilisés à des fins générales.

4 Fonds détenus en fiducie et charges pour les fonds détenus en fiducie

Placements Mackenzie commandite plusieurs organismes de sports de neige au Canada. Afin de simplifier le processus de paiement, Placements Mackenzie a proposé d'émettre un seul paiement à un organisme national de sport de neige (ONS) sélectionné. Cet ONS deviendrait alors l'administrateur et verserait les paiements aux autres organismes de sport de neige commandités. L'Association a accepté d'en être l'administrateur. Par conséquent, des fonds détenus en fiducie de 48 738 \$ ont été comptabilisés pour l'exercice terminé le 30 avril 2018.

Alpine Canada Alpin

Notes complémentaires

au 30 avril 2018

5 Remises gouvernementales

Les remises gouvernementales comprennent les montants qui doivent être versés aux autorités gouvernementales et sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles. En ce qui concerne les remises gouvernementales, néant \$ (néant \$ en 2017) est inclus dans les créditeurs et charges à payer.

6 Placements à court terme et placements à court terme affectés

Les soldes des placements à court terme se composent des éléments suivants :

	2018 \$	2017 \$
Placements à court terme		
Autres placements à court terme	124 355	100 078

7 Immobilisations corporelles

	2018		2017	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Net \$	Net \$
Matériel informatique	44 641	42 935	1 706	8 566
Équipement de compétition Centre national	109 545	108 810	735	1 366
d'entraînement de ski	126 552	126 552	-	-
Équipement CdM	226 218	217 009	9 209	14 362
Équipement de bureau	17 973	17 973	-	-
Équipement tests physiques	62 016	51 163	10 853	20 155
Véhicules	48 187	48 187	-	-
Filets de protection	149 021	43 420	105 601	120 503
Tours et structures	295 000	44 250	250 750	265 500
Site Web commercialisation	52 660	15 798	36 862	47 394
Équipement de ski	36 039	11 665	24 374	15 967
Immobilisations en cours	116 090	-	116 090	68 509
	1 283 942	727 762	556 180	562 322

Les immobilisations en cours au 30 avril 2018 comprennent les coûts liés au projet de développement à long terme de l'athlète (DLTA).

8 Marge de crédit

L'Association dispose d'une marge de crédit d'un montant de 1 100 000 \$ (1 100 000 \$ en 2017) auprès d'une banque à charte canadienne, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,5 % (taux préférentiel majoré de 0,5 % en 2017). La marge de crédit était utilisée à la hauteur de 1 062 227 \$ au 30 avril 2018 (1 055 555 \$ en

Alpine Canada Alpin

Notes complémentaires

au 30 avril 2018

2017). L'Association dispose également d'une couverture de 250 000 USD pour se prémunir contre le risque de change. Aucun montant n'avait été prélevé sur cette couverture au 30 avril 2018.

En fin d'exercice, l'Association a déclaré une dette bancaire de 1 417 788 \$ (1 253 182 \$ en 2017) à son bilan, qui comprend le découvert bancaire et des chèques émis en fin d'exercice.

Les immobilisations détenues par l'Association, comprenant, entre autres, l'équipement, les débiteurs et les immobilisations acquises dans l'avenir, sont données en garantie de la marge de crédit.

Après la fin de l'exercice, l'Association a reçu 1 385 500 \$ en apports pour l'exercice 2018-2019.

9 Apports reportés

Les apports reportés dans le Fonds général proviennent des apports grevés d'affectations d'origine externe qui n'ont pas encore été dépensés. Ces apports d'affectations d'origine externe sont ensuite comptabilisés à titre de produits du Fonds général au cours de l'exercice pendant lequel les charges connexes sont engagées.

Les variations du solde des apports reportés pour l'exercice s'établissent comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	10 004	1 325 750
Apports au cours de l'exercice	53 000	10 004
Montants comptabilisés à titre de produits	<u>(10 004)</u>	<u>(1 325 750)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>53 000</u>	<u>10 004</u>

Après la fin de l'exercice, l'Association a reçu 1 385 500 \$ en apports pour l'exercice 2018-2019.

10 Charges liées à la collecte de fonds

Comme l'exige le paragraphe 7(2) de la Charitable Fundraising Act de l'Alberta, les montants suivants sont divulgués :

	\$
Montants versés à titre de rémunération aux employés dont les fonctions principales consistent à recueillir des fonds	175 502

Alpine Canada Alpin

Notes complémentaires

au 30 avril 2018

11 Engagements

L'Association est solidairement responsable avec un tiers de louer des locaux à bureaux à Calgary, en Alberta. Les deux parties se sont engagées à verser les loyers minimums exigibles de 138 000 \$ par année jusqu'en 2022. En vertu d'une entente de commandite distincte expirée le 30 avril 2017, le tiers paie directement le coût de location. L'Association comptabilise le coût du loyer et la contribution correspondante du tiers à titre de revenus de commandite. À compter du 1^{er} mai 2017, l'Association s'est engagée à payer 50 % des paiements de location et des frais d'exploitation pour la durée restante du bail en vertu d'une nouvelle entente de commandite. L'Association s'est également engagée à inclure la location d'un entrepôt, d'un bureau, d'un photocopieur et d'un véhicule.

	\$
2019	136 651
2020	136 651
2021	132 824
2022	128 998
2023	128 998